

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE  
GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE  
MEDICALE

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS4 de l'Inserm dans sa séance du 14 au 17 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

**Décident :**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : Institut du Fer à Moulin.

**Article 2 :** Cette Unité est référencée Inserm U 1270.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Site du Fer à Moulin  
10 rue des Fossés Saint Marcel  
17 rue du Fer à Moulin  
75005 PARIS

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Paris 06.

**Article 5 :** Monsieur Jean-Antoine GIRAULT est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE  
GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE  
MEDICALE

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE